



## Les buralistes ferment les yeux sur l'âge des clients

Rubrique : actualités - Date : vendredi 7 juillet 2006

---

A en croire LE FIGARO « Les buralistes ferment les yeux sur l'âge des clients » car selon un « testing » du Comité national contre le tabagisme, « plus de « 70% des débitants de tabac acceptent de vendre des cigarettes aux moins de 16 ans ». Le journal qui indique que cette enquête est présentée aujourd'hui à la Mission d'information parlementaire sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, souligne qu'elle a été menée conjointement par le CNCT et la ligue nationale contre le cancer, selon la méthode du testing utilisée pour épinglez les pratiques discriminatoires. Précisant que plusieurs dizaines de jeunes de 12 à 15 ans ont poussé les portes de 400 bureaux de tabac pour acheter des cigarettes, le quotidien relève que plus de 70% des débitants ont accepté de leur vendre un paquet et que 42% ont vendu des cigarettes à des enfants de 12 ans qu'ils ne connaissaient pas, sachant que dans 92% des établissements le vendeur n'a pas cherché à connaître l'âge du jeune client. Le CNCT parle de « résultats accablants » et souhaite « une prise de conscience des pouvoirs publics ». Le Figaro qui assure que le comité antitabac « espère aussi mettre en difficulté les buralistes qu'il accuse de bloquer depuis des mois, la nouvelle loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics... », observe toutefois que ses conclusions sont corroborées par des témoignages recueillis dans les cafés tabac parisiens. Florent, 15 ans, affirme « les buralistes ne me demandent pour ainsi dire jamais ma carte d'identité ». Chloé, même âge, pour qui il est facile de se procurer des cigarettes, car dit -elle « on me croit plus âgée », indique que ses copines paraissant plus jeunes s'en procurent aussi en allant les acheter « aux heures de pointe quand personne ne prend le temps de vérifier les dates de naissance ». Autre irrégularité pointée par l'enquête, le fait que que 45% des buralistes n'aient pas apposé l'affichette indiquant l'interdiction de vente aux moins de 16 ans ou l'aient mise de manière peu visible. Commentaire du quotidien « l'arrêté d'interdiction de vente aux moins de 16 ans ne joue donc pas le rôle qu'on attendait de lui ». Evoquant une récente enquête de la Fédération française de cardiologie qui montre que plus d'un tiers des adolescents de 10 à 16 ans ont fumé au moins une fois et que 60% des jeunes fumeurs réguliers se disent « accros », le journal juge cela « d'autant plus inquiétant » que selon la FFC « un adolescent sur deux cache son tabagisme à ses parents » et que c'est souvent sur leur pression qu'ils arrêtent de fumer.

En encadré le journal estime que la question « la plus épineuse » à laquelle devra répondre la Mission parlementaire sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, est celle de savoir s'il sera possible de continuer à fumer dans les bars tabacs. D'après le journal, la « très active » Confédération des débitants de tabac fait pression sur le gouvernement pour échapper à l'interdiction, sachant que Dominique de Villepin ne s'est pas prononcé sur ce point mais que Nicolas Sarkozy est favorable à cette dérogation. Le quotidien relève toutefois que selon le CNCT, nombre de débitants seraient prêts à bannir la fumée pour protéger la santé de leurs salariés et qu'ils sont de plus en plus nombreux à séparer l'espace vente de cigarettes de l'espace café brasserie.